

Le 10/11/2023

M^{me} PIERRON Liliane 26 Bis rue de la Brasserie

Concernant l'emplacement réservé n° ER3

je souhaite qu'elle ne l'empêche pas

l'urbanisation du terrain SAU, et s'

viser devrait le faciliter.

Quelles sont les démarches visées

du promoteur.



M^{mes} VIEUBLE et PIERSON - 32, rue de la Brasserie

Nous sommes venues consulter les modifications

prévues sur le PLU.



M^r et M^{me} TAITE Pierre,

22, Rue de la Brasserie envisage à moyen-terme

de vendre une partie du 24 rue de la

Brasserie mais de conserver et de rattaché la 1^{ère}

trame au 22, afin de conserver un accès à

l'arrière du 22.

Cette éventualité empêche le 24 de son garage

qui aurait lieu de rebouquer au droit d'une

fenêtre du rez-de-chaussée du 24.

Le 24 fait partie des éléments "remarquables"

du paysage, sa transformation telle qu'envisagée

serait de priori non autorisée dans le

cadre de la modification du PLU.

Nous demandons que le règlement du PLU soit

assoupli en ce qui concerne les éventuelles

travaux sur les façades à protéger.



M^r et M^{me} BORTOLET Freddy, 17 rue de la Touraille.

Le 10/11/2023 nous avons pris connaissance de

la modification du PLU de la Commune et nous

n'avons aucune contre-indication à émettre.



